



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 30 MAI 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 30 mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 24 mai 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Josyane BERTIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

					COMPTES ADMINISTRATIF BUDGETAIRE 2023 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE		
an	Mois	Jour	QN°	Subd			
2024	05	30	07	00			
ÉLUS		26				CONVOCAATION	24-05-2024
PRÉSENTS MAXI		20				RÉUNION	30-05-2024
MANDANTS		01				AFFICHAGE	31-05-2024
ABSENTS		05				TRANSMISSION	04-06-2024
APTES A VOTER		21				Contrôle de Légalité : DCLE/2	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS			TITRES			MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri		Maire		X		
	MONNIER Philippe		1er Adjoint	X			
	BERTIN Josyane		2è Adjointe	X			
	RAULT Gabriel		3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule		4è Adjointe	X			
	POUGET Léo		5è Adjoint	X			
	HERNOT Bruno		6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle		7è Adjointe			X	Philippe MONNIER
	HUET Jean-Marie		CMD1	X			
	CHARLOT Karine		Conseillère	X			
	CORMIER Anne-Séverine		Conseillère	X			
	DONNARD Roxane		Conseillère	X			
	DURAND Philippe		CMD2	X			
	GUINARD Brigitte		Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian		CMD3		X		
	LESNARD Pierre		CMD4		X		
MANIS Cécile		Conseillère		X			
ROUXEL Benoit		CMD5		X			
MANIS Jean-Paul		Conseiller	X				
LEMEE Ginette		Conseillère	X				
MINORITÉ	MORIN Yannick		Conseiller	X			
	CHALVET Maryvonne		Conseillère	X			
	DETREZ Nicole		Conseillère	X			
	RENAUT Sylvain		Conseiller	X			
	LOLIVE Jean-Paul		Conseiller	X			
LE BRICON Bruno		Conseiller	X				
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS			20	5	1	

07 - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGÉTAIRE 2023 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur Philippe Monnier, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines, du Budget et des Finances locales présente le projet de Compte Administratif pour l'année 2023 (annexe 11).

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public,

Considérant la présentation en Commission « Budget, Finances locales » réunie le 22/05/2024,

***Monsieur le Maire s'étant absenté, LE CONSEIL MUNICIPAL, provisoirement présidé par Monsieur Philippe Monnier, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines, du Budget et des Finances locales, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,***

D'ADOPTER le Compte Administratif 2023 du budget général de la commune et ses résultats comme suit :

SENS	SECTION	Budget total 2023	Réalisé total 2023	Taux d'exécution
Dépense	Fonctionnement	9 422 171,30	7 076 463,23	75,10%
Recette	Fonctionnement	9 422 171,30	9 035 280,22	95,89%
Résultat de clôture 2023 Fonctionnement			1 958 816,99	
Dépense	Investissement	6 026 974,02	3 520 314,83	58,41%
Recette	Investissement	6 026 974,02	3 854 486,09	63,95%
Résultat de clôture 2023 Investissement			334 171,26	
Dépense	Global	15 449 145,32	10 596 778,06	68,59%
Recette	Global	15 449 145,32	12 889 766,31	83,43%
Intégration de l'actif et du passif du budget de la caisse des écoles			18 124,34	
Résultat de clôture 2023 Global			2 311 112,59	

- DE DONNER** Quitus à Monsieur Henri LABBÉ, Maire en titre ayant assuré les fonctions d'Ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire 2023
- D'APPROUVER** Le report des engagements 2023 recensés à la section d'investissement pour un montant de 257 676,45 €
- DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 20
- Votes défavorables 01 (Jean-Paul LOLIVE)
- Abstentions 00

Erquy, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Josyane BERTIN



L'adjoint au maire

Philippe MONNIER



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

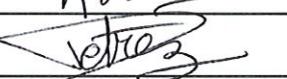
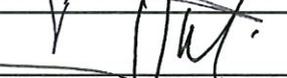
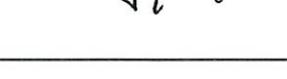
Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

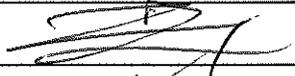
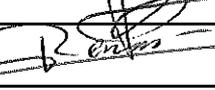
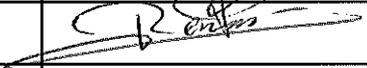
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALLAIN Marie-Paule	
BERTIN Josyane	
CHALVET Maryvonne	
CHARLOT Karine	
CORMIER Anne-Séverine	
DETREZ Nicole	
DONNARD Roxane	
DURAND Philippe	
GUINARD Brigitte	
HERNOT Bruno	
HUET Jean-Marie	
LABBÉ Henri	
LANCESSEUR Christian	
LE BRICON Bruno	
LEMEE Ginette	
LESNARD Pierre	
LOLIVE Jean-Paul	
LHARIDON Michelle	
MANIS Cécile	
MANIS Jean-Paul	
MONNIER Philippe	

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
 Reçu en préfecture le 12/06/2024
 Publié le
 ID : 022-212200547-20240530-DEL7_30052024-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

MORIN Yannick	
POUGET Léo	
RAULT Gabriel	
RENAUT Sylvain	
ROUXEL Benoit	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant :
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.